

sur la couleur de la peau. Je vais avoir changé de couleur moi-même dans quelques jours, après un certain nombre de promenades au bord de la mer. Mais, de là à la transformation d'une peau blanche en une peau noire, il y a loin. Quant aux variations du bassin et du crâne dont on vient de parler, ce ne sont que des variations individuelles. Je voudrais qu'on me montrât au moins un brachycéphale issu de parents dolichocéphales purs.

M. DE QUATREPAGE. Cela ne servirait pas à grand'chose. On s'empresserait de dire qu'il s'agit d'un cas d'atavisme.

Anthropologie des M'zabites ;

PAR M. LE DOCTEUR CHARLES AMAT.

La charpente crétacée de la Barbarie, infléchie à la limite nord du Sahara, émerge du terrain quaternaire à 110 ou 120 kilomètres au sud de Laghouat. Elle constitue un immense plateau dont la portion septentrionale, comprise entre 32° et 33°20' de latitude boréale et entre 0°40' et 1°50' de longitude orientale, supporte le *pays des Beni-M'zab*.

Depuis le 29 avril 1853, le protectorat français s'exerçait sur la région. Les sept villos qu'elle renferme, réunies en confédération, gardaient la liberté de régler leurs affaires intérieures, mais elles devaient fermer portes et marchés aux Arabes, nos ennemis : cette clause, inobservée lors de la dernière insurrection, a entraîné un an après (1^{er} novembre 1883) l'annexion définitive.

Chargé du service médical de la contrée pendant les six mois de l'été 1883, nous avons éprouvé un vif intérêt à étudier dans le pays même, l'origine, les migrations, la forme extérieure, l'état social et la langue de ce peuple nouvellement conquis.

La *Chronique d'Abou-Zakaria*, traduite et commentée par M. Masqueray, nous a fourni de précieuses données historiques. Les renseignements linguistiques sont dus à l'obli-

geance de notre distingué camarade de l'armée M. de Motylinsky, interprète au bureau arabe de Ghardafa.

I

Une tradition fort accréditée fait descendre d'Amalec les premiers habitants de Barka, de l'Afrique et du Maghreb. Venus du fond de la Palestine et des frontières de la Syrie sous le nom de *Berbères*, du radical *berr*, qui signifie terre, continent, et dont le verbe veut dire émigrer de pays en pays, ils subirent tour à tour la domination phénicienne, carthaginoise et romaine. Les Vandales appelés par Genséric furent refoulés par les Byzantins, mais l'invasion arabe leur fit supporter le contre-coup des révolutions intérieures et des guerres d'extermination qui dévastèrent le monde musulman.

Le Prophète venait de mourir sans désigner son successeur : Abou-Bekr, Omar et Othman périssaient assassinés. Ali, gendre de Mahomet, se voyait le trône de khalife disputé par Moawiah, lorsqu'il résolut de rapporter aux décisions de deux arbitres l'issue du conflit. Cette tentative de paix, jugée contraire aux prescriptions khoraniques, rencontra de nombreuses protestations : les adversaires de l'arbitrage furent déclarés sortis du commandement, *Kharidjites*.

Persécutés avec violence, les dissidents se réunirent chez un nommé Ben-Ouahb, dont ils prirent le nom et qu'ils proclamèrent leur chef. Sous l'influence des doctrines de deux nouveaux adeptes, les Ouahbites ne tardèrent pas à se subdiviser en Ouahbites-Ibadites et Ouahbites-Soffrites. Les uns et les autres vinrent prêcher la révolte chez les Berbers. Ces derniers, musulmans de la veille, acceptèrent avec empressement une croyance religieuse qui permettait et recommandait l'insurrection contre les armées des khalifes.

En peu de temps l'ouahbisme eut envahi tout l'espace qu'occupe la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Des batailles meurtrières livrées aux troupes syriennes, il résulta de si grands succès que pendant le huitième siècle

de notre ère et la moitié du neuvième, Soffrites et Ibadites se partagèrent le nord du continent africain. La doctrine ouahbite-ibadite, introduite à cette époque dans l'île de Djerba, y trouve encore de nombreux adhérents.

Après avoir agi de concert, les adeptes de Ben-Ibad et de Ben-Saffar se firent une guerre acharnée au plus grand profit des sectes naissantes. Les Ibadites faiblirent de jour en jour. Chassés de Tripoli, puis de Kairouan, ils fondèrent Tiaret. Cette ville, siège du gouvernement sous l'imamat d'Abderhman Ben-Roustem, était prise et ruinée quelques années plus tard. Les débris de la secte ouahbite-ibadite durent se réfugier à Ouargla, sur les confins du désert. Laborieux et intelligents, ils édifièrent plusieurs ksours : entre autres Krima, Cedrata et Djebel-Ibad, dont on voit encore les imposantes ruines. Fiers de leur indépendance, ils eussent vécu heureux, si leur prospérité naissante n'avait porté ombrage à d'envieux voisins. La guerre était de nouveau déclarée et quarante ans après leur installation dans la vallée de l'Oued-Mia, ils se voyaient obligés de rechercher un nouveau refuge. C'est alors qu'ils vinrent s'exiler, il y a neuf siècles environ, sur le plateau raviné qu'on désigne sous le nom caractéristique de t'hebka du M'zab, où les villes d'El-Atouf, de Bou-Noura, de Beni-Isguen, de Ghardaïa, de Melika, de Guerara et de Berriani furent successivement établies.

II

L'étude de cinquante individus du sexe masculin nés en ces centres divers, de parents pratiquant la doctrine ouahbite-ibadite, a fourni les résultats qui vont suivre.

Le M'zabite a la *peau* parfaitement blanche dans l'enfance. Plus tard elle se bronze, mais faiblement, grâce à la vie sédentaire qu'il mène, et dont le premier effet est de la soustraire aux rigueurs des intempéries. Les *cheveux* à limite d'implantation parfaitement arrêtée, lisses et abondants, sont coupés très ras. Au niveau du sinciput seulement, ils poussent en

liberté et atteignent 30, 40 et 60 centimètres pour former une mèche que tout bon Crayant doit avoir. Leur coloration est brune avec quelques rares spécimens moins foncés. La barbe peu fournie présente des nuances analogues. Les poils droits sont clairsemés, quoique uniformément répartis. Les yeux normalement bruns montrent parfois des teintes un peu plus claires.

Vue d'en haut, la tête décrit un ovoïde parfaitement régulier. Le diamètre antéro-postérieur l'emporte sur le transverse dans une telle proportion que le crâne doit être classé par son *indice céphalique* dans la variété des *sous-dolichocéphales* peu accusés. L'*indice frontal* relativement élevé fait déjà prévoir une face large. Cette amplitude accentuée au niveau des apophyses zygomatiques est d'autant plus manifeste que la longueur simple est déjà réduite. L'*indice facial* est en effet assez faible. Du vertex à la partie inférieure du menton la distance est grande. Le diamètre bizygomatique comparé à cette dernière nous fournit comme *indice général de la tête* un chiffre assez fort, il signifie que les M'zabites ont la face franchement ovalaire.

La *projection horizontale de la tête* est de 2 à 3 centimètres inférieure à la longueur totale; la *projection du crâne antérieur* est de 1 centimètre environ supérieure à la *projection du crâne postérieur*.

L'*angle facial* est presque droit. En conséquence, nous avons un visage *long, large, aplati, orthognathe* modéré, aux pommettes un peu saillantes, ou *ewygnathe* léger.

Un *front* élevé, sensiblement vertical, à bosses peu accusées, présente à sa base une faible dépression transversale. Il surmonte des *crêtes sourcilières* saillantes, garnies de poils nombreux qui tendent à s'entre-croiser au niveau de la racine du nez. Les *ouvertures palpébrales* peu allongées sont bordées de cils longs de coloration brune. Leur longueur moyenne est un peu inférieure à la largeur de l'*intervalle des deux yeux et du nez à la base*. Celui-ci, *échancré à sa racine*, est un peu long et relativement étroit. Sa *saillie maximum*

modérée s'harmonise très bien avec la longueur; l'*indice antéro-postérieur* assez peu élevé l'exprime parfaitement. Le *dos* arrondi affecte une direction convexe. Le *lobule médian*, détaché des ailes modérément inclinées, se prolonge légèrement au-dessous du plan des *narines*. Ces dernières, elliptiques et obliques, regardent en bas, en avant et faiblement en dehors.

La *bouche*, grande, est bordée par des *lèvres* un peu épaisses. Les *dents*, verticales, ne sont pas toujours très blanches et très saines. La *voûte du palais* affecte généralement la forme du cintre. Le *menton* est rond, parfois un peu ovalaire, sensiblement fuyant.

Les *oreilles*, plutôt développées, sont près de deux fois plus hautes que larges. Ovales, à lobule modérément accusé et à plis normaux, elles s'écartent de la tête.

La *taille* est de 3 centimètres inférieure à la moyenne. La hauteur des *épaules*, en égard à la stature générale, normalement située, nous indique un *cou court*. L'*épicondyle* se trouve bas placé de même que l'*apophyse styloïde du radius*, située à deux travers de doigt au-dessus de la demi-taille. La *main*, assez petite, rachète ce que le *bras* a de trop long.

Le niveau fort peu élevé où se trouvent le *bord supérieur du grand trochanter*, l'*interligne du genou* et le *sommet de la malléole interne*, indique des membres inférieurs courts. Le *piéd* est développé. La *distance du médus à la rotule* est minime et au-dessous de la moyenne.

La comparaison l'un à l'autre des membres démontre que le supérieur est *proportionnellement* long et l'inférieur réduit, que le bras l'emporte sur l'avant-bras, que la jambe et la cuisse sont à peu près égales, que la main est d'un quart plus petite que le piéd.

Assis, le M'zabito paraît d'assez belle stature, grâce à la hauteur de son *tronc*. Sa *poitrine* bien développée est normalement plus large que le *bassin*. La *grande envergure* est supérieure à la taille. Assez souvent l'*abdomen* proémine en raison du pannicule adipeux de ses parois. Les *organes génitaux*

sont bien développés. Le *rachis* décrit régulièrement ses courbes et détermine une faible ensellure.

La fréquence particulière des *pulsations* et des *mouvements respiratoires* doit être attribuée aux divers sentiments éprouvés par l'observé.

Les psalmodies musulmanes s'allient très bien à sa voix de ténor.

III

L'alliance étroite de la politique et de la religion, le rigorisme de la secte ont dû sauvegarder chez les M'zabites l'intégrité du type. Tandis que la généralité des vaincus subissait la loi du vainqueur, les Karidjites contribuaient par leurs luttes mémorables à établir une distinction entre les Arabes et les Berbers. Leur homogénéité, leur cohésion ne se trouva jamais démentie; aujourd'hui encore maintenue par l'esprit de doctrine, elle est consacrée par des règlements sévères: la femme ne peut se marier en dehors de la ville; elle ne doit sortir du pays sous aucun prétexte, même pour suivre son mari; ce dernier n'est autorisé à la quitter qu'après l'avoir rendue enceinte; il est obligé de revenir au moins tous les deux ans passer quelque temps au milieu des siens.

Si les M'zabites ne représentent pas à eux seuls, comme ils le prétendent, ce qui reste de Berbers purs en Algérie, avouons qu'ils ont toutes chances pour en offrir le type le plus originel. Le Kabyle du Djerjora et le Chawi de l'Aurès, moins isolé et surtout moins ennemi des Arabes Malékites, dont il observe le rite, a dû avoir avec ces derniers de plus faciles rapports. Les croisements qui en sont résultés, impuissants à confondre les deux peuples, ont suffi pour les différencier de nos Ibadites actuels.

Les institutions de l'Arabe nomade sont autoritaires, l'organisation des Berbers est démocratique. Anciennement les M'zabites obéissaient à un chef élu par l'ensemble du peuple,

qui portait le nom d'*imam*, et dont ils reconnaissaient l'autorité temporelle et spirituelle. Dès leur installation dans le Chebka, ce pouvoir disparut. Il fut remplacé par un corps religieux ou enseignant, que ses mœurs et sa science isolèrent du reste des hommes. Ainsi se constitua la caste puissante des *tolbas* ou clercs, se recrutant elle-même au moyen d'une véritable initiation analogue à celle de la franc-maçonnerie. Pour donner satisfaction aux idées démocratiques du peuple, les clercs parurent se tenir à l'écart des questions politiques, des luttes de partis, de la conduite des populations; mais, en réalité, ils joignirent les pouvoirs temporels de l'imam aux pouvoirs spirituels qu'ils possédaient déjà.

Chaque ville, érigée en municipe, se gouverna elle-même au moyen d'une *djemmâa* (assemblée) composée de membres désignés par le suffrage de chaque fraction. Ceux-ci, chargés de répartir et de percevoir les impôts, de veiller à la sécurité des gens, de poursuivre les crimes, de juger les délits, se réunissaient en assemblée générale composée de délégués des représentations municipales, toutes les fois que des questions touchant aux intérêts généraux de la confédération étaient mises en jeu.

Une direction aussi simple et aussi démocratique n'empêcha pas les clercs de prendre le pouvoir séculier. Comment en aurait-il pu être autrement avec la doctrine ibadite, qui met hors la loi tout incrédule sur l'un quelconque de ses points ou qui déclare schismatique tout fidèle en état de péché? Aussi la présidence de la *djemmâa* d'une ville est, d'après la constitution, donnée au cheik des *tolbas*, afin que ce chef connaisse les fautes commises par chacun des membres de la communauté. Aucun arrêt n'a force de loi s'il n'a été recouvert de sa signature, pour certifier que le jugement n'est pas en contradiction avec les principes de l'enseignement religieux.

La justice en matière civile était rendue dans chaque ville par des *tolbas* spécialement désignés : nous leur avons substitué aujourd'hui des *caïds* et des *cadis* ibadites. Les juge-

ments étaient exécutoires par la djemmâa, sauf appel au medjelès de Ghardafa, composé de trois tolbas de chacune des villes du M'zab dont les arrêts devenaient définitifs.

Le Code pénal ou Kanoun est formé de toutes les décisions prises par les djemmâas. Chaque ville possède le sien. En général, les peines applicables se divisent en trois catégories : 1° l'adeb ; 2° le tazir ; 3° le nékal. La première catégorie comprend les peines inférieures à vingt coups de bâton et à vingt jours de prison ; la deuxième, celles qui sont inférieures à quarante jours de prison ; la durée ou la quotité des peines de la troisième catégorie est laissée à l'appréciation des juges.

La peine de l'adeb (vingt coups de bâton) est applicable à toute infraction punissable : insultes, paroles outrageantes, excitations au désordre, réjouissances interdites, jeux, chants et cris, paroles ou actions de nature à porter atteinte à la considération d'autrui ; elle est infligée également à celui qui pénètre sans droit dans la maison d'un autre, qui se refuse à donner ce qui lui est justement réclamé, qui se vante d'appartenir à telle ou telle fraction, qui s'isole avec la femme d'autrui, à ceux qui se réunissent pour prendre du café ou fumer du tabac.

La peine du tazir (quarante coups de bâton) est encourue par ceux qui, à l'aide d'instruments en fer, en bois ou en pierre, cherchent à porter des coups ou à faire des blessures, qui font usage du tabac ou des boissons fermentées, qui mangent, boivent, achètent ou vendent des choses interdites par la loi religieuse.

La peine du nékal frappe ceux qui, par paroles de toute nature, portent atteinte à la religion, ceux qui, à l'aide d'instruments en fer, en bois ou en pierre, donnent des coups ou font des blessures, les individus convaincus de vol, de pillage ou de bestialité, de viol sur une femme, un enfant, un esclave, ceux qui dégainent ou sortent leurs armes pour en faire usage dans un marché ou autre lieu public.

Enfin, il est une peine religieuse fréquemment prononcée par les tolbas, c'est la tébria ou excommunication. L'individu

qui en est frappé ne peut participer à la prière. Privé de ses droits civils, il lui est également interdit d'assister à la *djemmâa*. Pour rentrer dans la vie commune, il doit au préalable subir une expiation imposée par le conseil des *tolbas*. Lavé des pieds à la tête et entièrement rasé, il va se placer, vêtu d'une gandoura blanche, en un lieu réservé de la mosquée. Il aborde le *cheik* à son arrivée, en lui disant dans sa supplique qu'il est des gens de Dieu et des gens qui s'amendent. C'est après avoir reçu devant tous les *Ihadites* des réprimandes sévères que le pardon lui est toujours accordé.

La situation de la femme berbère a été autrefois supérieure à ce qu'elle est de nos jours. La tradition nous conserve le souvenir de certaines femmes adonnées aux sciences. Duveyrier fait valoir dans son bel ouvrage que la *Targuia* est plus instruite que le *Targui*. Les *Kabyles* et les *Châouias* de l'Aurès sont tous monogames. Leurs femmes, plus ignorantes que celles des *Touaregs*, savent néanmoins plus de la vie commune que celles des Arabes des villes; elles mènent une vie analogue à celle de nos paysannes, c'est-à-dire que, sans être voilées, elles vont seules à plusieurs kilomètres de distance chercher de l'eau et du bois, elles partagent les travaux des hommes.

L'islamisme a abaissé partout la situation de la femme. Foncièrement monogames comme les autres *Berbers*, les *latques* du M'zab se font violence pour être polygames, les *clercs* enseignant que la loi de Dieu admet quatre épouses. Ces derniers les forcent, au reste, à ne jamais sortir de leurs maisons. Elles vont dans les rues enveloppées dans un *haïk*, de manière à ne laisser paraître qu'un œil. Leurs mœurs sont relativement pures. On est cependant, à ce sujet, bien indulgent, puisque l'application du principe *Is pater est quem nuptiæ demonstrant* a lieu même pour des naissances survenues quinze à dix-huit mois et même davantage après le départ du mari: il est admis que l'enfant peut s'endormir dans le sein de la mère pour ne se réveiller qu'au bout d'un temps plus ou moins long.

La vue des cimetières m'zabites révèle chez ces derniers des coutumes plus anciennes que l'islamisme. Le tombeau, orienté comme la religion musulmane le prescrit, se compose de grosses pierres maçonnées formant caisson établi sur le roc, et la lignée de pots, de plats, de fragments d'œufs d'autruche qui l'orne rappelle les repas funèbres de l'antiquité.

Les sept villes du M'zab renferment, d'après les derniers recensements, 30 200 Ibadites : il faut mentionner en outre 1 800 esclaves nègres nouvellement affranchis et 400 Israélites. Autour des ksours campent 600 ou 800 Arabes désignés sous le nom d'agregés.

Sobre, actif, infatigable, prévoyant, économe, agriculteur d'une rare intelligence, le M'zabite est surtout un trafiquant supérieurement doué. La culture du millier d'hectares qu'il représente la partie productive de ses oasis ne fournissant pas assez pour subvenir à la vie d'une population aussi nombreuse, il retire du commerce ses plus beaux revenus. On peut même ajouter, chose assez singulière pour qui ne connaît pas l'aridité du pays, que la propriété foncière coûte d'entretien à peu près autant qu'elle rapporte, et que le possesseur d'un jardin au M'zab peut presque être assimilé à celui qui, chez nous, se paye le luxe d'une propriété d'agrément, d'une maison de campagne.

Un tiers environ de la population mâle émigre vers le Tell, où elle crée des comptoirs prospères. Chaque ville a ses centres affectionnés. C'est ainsi que les gens de Ghardaïa vont à Alger, Oran, Constantine et Biskra ; que ceux de Beni-Isghuen se rendent à Djelfa, Tlemcen, Laghouat, Géryville, Saïda et Médéa ; que les habitants d'El-Ateuf s'établissent à Bou-Saada, Aumale et Sétif, qu'à Alger seulement on rencontre des indigènes de Bou-Noura, et que vers la Tunisie surtout se dirigent les commerçants de Guerara et de Berrian.

Le M'zab étant le grand marché de tout l'extrême Sud, le lieu d'échange entre les productions du littoral, des hauts plateaux et de l'industrie européenne, ceux qui restent dans

le pays s'occupent encore de négoce. Par l'intermédiaire de leurs coreligionnaires établis dans le Tell, ils achètent des grains et des objets manufacturés, que leur transportent des caravanes conduites par des Larbaas, des Ouled-Nayls ou des agrégés à leurs services. Dans leur va-et-vient continu, ceux-ci rapportent en échange des dattes et les produits du Soudan.

Le Beni-M'zab emmagasine les céréales. Il est toujours suffisamment muni pour pourvoir à la vente pendant trois ou quatre ans. Il préfère, au reste, avoir sa fortune en grains qu'en numéraire. A ce titre, ils sont les grands pourvoyeurs du Sahara.

IV

Les M'zabites emploient constamment entre eux un *idiome particulier* : les enfants, les femmes et un certain nombre d'individus ne connaissent pas d'autre langage. Ceux-là seuls parlent l'arabe et l'écrivent que les nécessités du trafic mettent en relation avec les tribus environnantes.

Le m'zabite n'est pas l'arabe, il est un dialecte berbère, comme le démontrent ses liens de parenté avec le kabyle et le touareg ou temachek. Des exemples tirés du vocabulaire et des mots dérivés prouvent la réalité de ces deux propositions.

Il diffère totalement de l'arabe : 1° par son vocabulaire, exemples : chien, *kelb* (arabe), *aiadi* (m'zabite); vendre, *baa* (arabe), *ezlou* (m'zabite); plat, *keskess* (arabe), *gouné* (m'zabite); marmite, *berma* (arabe), *taidouwt* (m'zabite); 2° par ses mots dérivés, exemples : âne, *hamar*; ânesse, *hamara* (arabe); âne, *arioul*; ânesse, *tarioult* (m'zabite).

Il se rapproche des dialectes berbères : 1° par son vocabulaire (les différentes parties du corps ont les mêmes appellations en Kabylie, au M'zab et chez les Touaregs; exemples : yeux, *titaouïne*; oreille, *tamezourt*; pied, *adhar*); 2° par ses mots dérivés (le féminin est toujours formé par l'adjonction du *t* au commencement et à la fin des mots masculins).

Les idiomes kabyle, m'zabite et touareg se distinguent surtout entre eux par des permutations de sons qui se substituent les uns aux autres : *a* devient *i* et *ou*; exemples : *mari*, *agelman* (touareg); *agelmine* (kabyle). *Ch* permute avec *s*; exemples : *maroher*, *ergech* (kabyle), *erges* (touareg). Chez les Beni-M'zab, le *k* du kabyle se change en *ch*; exemples : *moi*, *nek* (kabyle), *netch* (m'zabite). Le *g* se change en *dj*; exemples : *homme*, *ergaz* (kabyle), *erdjaz* (m'zabite).

Certaines lettres existant dans le langage du M'zab ont disparu dans le langage kabyle; exemples : *laine*, *tadout* (kabyle), *tadouft* (m'zabite).

Des mots qui ont la forme masculine chez les Kabyles sont féminins chez les M'zabites; exemples : *cuiller*, *arendja* (kabyle), *tirendjait* (m'zabite).

Le kabyle et le m'zabite renferment beaucoup de mots arabes herbérés par l'addition de lettres formatives ou la substitution de sons familiers au dialecte; exemples : *maison*, *dar* (arabe), *taddart* (m'zabite).

Une langue, dans un pays isolé, éprouve peu de variations; aussi, le témachek contient moins de mots arabes que le kabyle des Zouaoua, c'est le type qui doit se rapprocher le plus de la langue berbère primitive. Celle-ci n'a pas encore été reconstituée. Ce travail deviendra possible, plus tard, par la comparaison des différents dialectes et l'élimination des mots d'origine étrangère.

L'arabe s'écrit, tandis que le kabyle et le m'zabite ne s'écrivent plus. La littérature de ces derniers ne consiste qu'en une série de contes ou de légendes transmises oralement. Les Touaregs, seuls, ont conservé traces de la langue écrite. Les caractères qu'ils emploient affectent une régularité géométrique et se nomment *tifinar*. Le kabyle et le m'zabite ont dû s'écrire; nous ignorons quels signes étaient employés. L'historien Ibn Khaldoun nous apprend seulement que le Coran traduit au Maroc de l'arabe en berbère fut détruit, sous prétexte que la parole de Dieu ne pouvait, sans profanation, être exposée à l'altération par ses traducteurs.

L'invasion par les Arabes de tous les pays berbères, la conversion forcée à l'islamisme, l'ardeur avec laquelle quelques-uns des nouveaux convertis se mirent à la tête du prosélytisme religieux, expliquent comment la langue du Prophète a remplacé partout, en tant que langue écrite, celle antérieurement en usage dans le nord du continent africain.

CONCLUSIONS.

La mort du Prophète devint le signal des guerres d'extermination qui dévastèrent le monde musulman. A l'occasion du fameux arbitrage proposé par Ali naquit la secte des Karidjites. Elle prit le nom de son chef Ben-Ouahb. Les Ouahbites, subdivisés en Ouahbites-Ibadites et Ouahbites-Soffrites, portèrent chez les Berbers du Maghreb une croyance religieuse qui permettait l'insurrection contre les envahisseurs. Après les grands succès, les nombreux revers, et les Ouahbites-Ibadistes, refoulés, fondèrent Tiaret. Forcés de quitter cette capitale incendiée, ce qui restait vint s'établir à Ouargla avant de fonder El Ateuf, Bou-Noura, Beni-Isgen, Ghardaïa, Melika, Guerara et Berrian.

Dans ces sept villes vivent des Karidjites pratiquant la doctrine ouahbite-ibadite, désignés sous le nom de *Beni-M'zab*. Petits, trapus, sous-dolichocéphales peu accusés et orthognathes modérés, ils ont le teint mat, les cheveux, la barbe et les yeux bruns. Le visage est grossièrement ovale, long, large, aplati, aux pommettes légèrement accusées. Le front, élevé, sensiblement vertical, présente à sa base une faible dépression transversale. Les crêtes sourcilières, garnies de poils nombreux, sont saillantes; le nez, échanuré à la racine, un peu busqué, se prolonge au-dessous du plan des narines. La bouche est large; les oreilles, développées, se tiennent écartées de la tête. La main est petite et le pied grand.

Le M'zabite, démocrate par instinct, est autoritaire par religion; le corps des tolhas met en tutelle sa représentation municipale. Les décisions prises par les djemâas consti-

tuent le code pénal. Chaque ville possède le sien. Les peines prononcées sont avant tout corporelles, la plus redoutée, cependant, est l'excommunication. Le Beni M'zab, naturellement monogame, se fait violence pour être polygame; l'islamisme a abaissé partout la situation de la femme. La vue de ses cimetières fait songer aux tombeaux mégalithiques et aux repas funèbres de l'antiquité.

La langue parlée au M'zab est un idiome berbère; des exemples tirés du vocabulaire et des mots dérivés le démontrent surabondamment. Elle ne s'écrit plus; on a même perdu la tradition des caractères précédemment employés.

La séance est levée à six heures.

Le secrétaire provisoire : L. MANOUVRIER.

395^e SÉANCE. — 2 octobre 1884.

Présidence de M. HANNY, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal.

Le Fer en Afrique. — M. DE MORTILLET. *Les Bulletins de la Société d'anthropologie*, séance du 21 juin 1883, à propos de la discussion sur les origines du fer, prêtent à M. Piétrement les paroles suivantes :

« J'attends la publication de l'ouvrage de M. de Mortillet, pour savoir comment il prouvera que les nègres africains ont connu le fer avant le bronze. »

Ces paroles sont bien celles que j'ai entendues en séance. Je n'ai donc pas eu à y répondre, allant le faire incessamment par écrit. Ce sont bien aussi les paroles prononcées par M. Piétrement, puisqu'il ne les a pas corrigées sur les épreuves, comme j'ai pu m'en assurer.

Quel n'a donc pas été mon étonnement quand, neuf grands mois après, séance du 20 mars 1884, M. Sanson, remplaçant